



**Municipalité de la Commune
d'Arzier-Le Muids**

**Préavis No 12/2025
Au Conseil communal**

Demande de crédit cadre de CHF 500'000.-- TTC pour les
réfections routières sur les années 2025 et 2026

Délégué municipal

M. Frédéric Guilloud

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Lors de sa séance du 11 novembre 2024, le Conseil communal a accepté le préavis 16/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 92'000.— TTC pour l'étude de la réfection des chemins agricoles et forestiers - Etape E01 2024. Bien que cette étude soit encore en cours (chiffrage total), l'état constructif des chemins agricoles et forestiers est maintenu connu. Le chiffrage des travaux à entreprendre a fait l'objet d'un appel d'offre publique et les résultats devraient nous parvenir pour septembre 2025. En parallèle, une étude similaire, financée par le budget, a été menée sur le réseau routier communal à fin 2024.

A ce jour, la Municipalité est donc au bénéfice d'une vision complète de l'état structurel de ses infrastructures ainsi que des priorités d'actions à entreprendre, avec une estimation des coûts d'investissement. Ces outils sont de nature à permettre à la Municipalité de présenter maintenant les préavis de réalisation dans une temporalité définie.

Cependant, au fil des discussions avec différents prestataires externes (Romande Energie, NStCM, Swisscom, etc.), il s'avère que ces derniers ont également des besoins sur certains axes identifiés comme étant à réfectionner par nos études.

Etant une collectivité, nous ne bénéficions malheureusement pas des mêmes délais de réaction en cas de travaux et ne pouvons par conséquent pas toujours nous joindre à des interventions prévues afin de diminuer les coûts imputés à la Commune.

Partant, la Municipalité souhaite saisir l'occasion que les principes de la gestion financière publique lui offrent pour requérir un crédit-cadre pour les travaux à réaliser sur deux ans (2025 et 2026). Cela constitue une première étape, qui fera l'objet d'un bilan et, en cas de retour positif, d'un autre crédit-cadre pour la prochaine législature.

2. Descriptif du crédit-cadre

Qu'est-ce qu'un crédit-cadre ?

Un crédit-cadre est une autorisation budgétaire accordée par le législatif à l'exécutif pour financer un programme, un projet ou une politique publique sur plusieurs années. Contrairement à un crédit ponctuel, qui finance une dépense unique, le crédit-cadre permet une flexibilité dans l'exécution de projets multiples dans un domaine défini (ex. : infrastructures scolaires, routes, rénovations énergétiques). En l'occurrence, le présent crédit requis serait utilisé pour effectuer plusieurs interventions, par exemple le chemin des Pins, identifié par l'étude comme une priorité pour 2025 ou encore le chemin de la Grange en 2026, qui représente une nécessité en regard des travaux nécessaires sur la canalisation d'eau potable et à l'ouverture prochaine du collège du Bix. Du côté des chemins forestiers et agricoles, les résultats préliminaires de l'étude, laissent apparaître La Vy-de-Begnins, la route de la Grande Enne et le chemin du Vermeilley comme axes pour 2026.

Objectifs d'un crédit cadre

Le crédit cadre permet :

- Planifier à moyen/long terme des investissements publics.
- Regrouper plusieurs interventions dans une enveloppe budgétaire commune.
- Accélérer les procédures administratives, car chaque dépense individuelle n'a pas besoin d'une nouvelle approbation.

Opportunités et liens avec les autres intervenants

Le fait de disposer d'un crédit cadre pour planifier les travaux à réaliser permet à la Municipalité de saisir certaines opportunités en cas d'intervention de prestataires externes et d'adapter nos interventions communes en conséquence. Pour exemple, la Romande Energie a émis sa volonté d'intervenir rapidement sur son réseau au chemin des Pins. Si la Municipalité venait à effectuer la réfection complète de ce tronçon, la Romande serait intéressée d'élargir son intervention profitant de cette opportunité. A l'inverse, la Commune prévoit de s'adapter aux interventions du NStCM pour procéder à la réfection de ses canalisations et des axes routiers concernés.

Disposant également de planifications directrices en ce qui concerne les eaux (PGEE pour l'évacuation des eaux et PDDE pour ce qui est de la distribution), les services communaux sont à même d'intervenir de manière groupée et cohérente sur les axes identifiés.

Suivi du Conseil communal

Le fait d'octroyer un crédit cadre pour les réalisations routières permet d'une part d'éviter que chaque intervention fasse l'objet d'un préavis pour une demande de crédit et, d'autre part, d'agir plus rapidement et de permettre de saisir les opportunités qui se présenteraient à la Municipalité.

Cela étant, le Conseil garde un certain suivi puisque les coûts engagés correspondent à ceux figurant dans le plan d'investissement et feront systématiquement l'objet d'une communication claire lors du rapport de gestion de l'année.

De plus, la Municipalité s'engage, sauf nécessité absolue et urgente, à ne pas déposer d'autres préavis pour le même sujet et qui ne seraient pas contenus dans le plan d'investissement.

3. Résultat de l'étude routière ERTEC

Le rapport final sur l'entretien routier présente les résultats et recommandations pour la gestion de l'entretien routier communal d'Arzier-Le Muids de 2025 à 2029. Il propose trois stratégies d'entretien : optimal, maintien et déficitaire. La stratégie retenue est l'entretien de maintien, visant à améliorer la qualité des routes sur cinq ans.

Le plan d'entretien (en annexe) pour les cinq prochaines années est détaillé avec des prévisions budgétaires, dont voici les extraits pour 2025 et 2026. A noter que ces chemins constituent des recommandations et que les interventions seront adaptées en fonction des besoins et des opportunités comme nous l'avons expliqué précédemment.

Entretiens 2025						
N° des tronçons ERTEC	Libellé	Surface en m ²	Entretien chaussée			Environnement
			Type	Année limite	Coût [KFr]	Coût [KFr]
34	Ch. des Pins 3	900	Sur 300 m ² : NS sur 600 m ² : Frais. 4 cm + géogrilles 200 m ² + AC 11 S 4,0 cm	27	115	
36	Ch. des Pins 5	1'375	Dégrapp. 5,5 à 7,5 cm + purge 100 m ² + AC T 16 S 5,0 cm + AC 11 S 4,0 cm (en fonction des seuils, "gratter"-niveler la grave)	27	135	
46	Ch. de la Rupille 1	660	Pts Tps sur (10 m' x 2 m') + (15 m' x 2 m') + (20 m' x 1 m') + (10 m' x 1 m') + (5 m' x 1 m') + ColFis 10 m'	25	3	
47	Ch. de la Rupille 2	560	Dégrapp. 5,5 à 8,5 cm + AC T 16 N 5,0 cm + AC 8 N 3,0 cm (en fonction des seuils, "gratter"-niveler la grave)	29	42	
Tot					295	0
TOT					295	

Entretiens 2026

N° des tronçons ERTEC	Libellé	Surface en m²	Entretien chaussée			Environnement
			Type	Année limite	Coût [KFr]	Coût [KFr]
9	Ch. Sous L'Eglise	360	PtsTps sur (10 m' x 4 m') + (20 m' x 1,5 m') + ColFis 200 m'	25	4	
12	Rue du Village 2	1'080	ColFis 30 m'	25	1	
13	Rue du Village 3	713	1 pourtour de grille	25	1	
16	Ch. Magnin 1	80	Pts Tps sur (10 m x 1,5 m') + (4 m' x 1,5 m')	25	1	
17	Ch. Magnin 2	330	1 pourtour de grille + ColFis 150 m'	25	2	
18	Rte de St Cergue 1	2'275	Sur seuil (6,5 m' x 2 m') : Frais. 4 cm + AC 11 S 4,0 cm	27	3	
30	Ch. des Glyettes 2	120	Dégrapp. 4,5 à 5,5 cm + AC T 16 N 5,0 cm + AC 8 N 3,0 cm (en fonction des seuils, "gratter"-niveler la grave)	28	10	
29	Ch. des Glyettes 1	420	1 pourtour de regard	26	1	
39	Ch. des Philosophes 3	740	ColFis 300 m'	25	3	
41	Rte des Sendys 1	600	ColFis 30 m'	25	1	
42	Rte des Sendys 2	185	ColFis 100 m'	25	1	
45	Ch. de la Pive	295	RpFIaf AC 11 N 5,0 cm + 2 x (caniveau 4 m')	26	18	
51	Ch. de la Prise 1	823	ColFis 500 m'	25	4	
57	Ch. de la Grange 1	1'640	RpFIaf AC 11 N 4,0 cm	29	55	
60	Rue des Jordils	845	ColFis 100 m'	25	1	
62	Ch. des Palins	518	ColFis 500 m'	25	4	
66	Rue de l'Ancienne Poste 4	600	ColFis 30 m'	25	1	
77	Ch. des Morettes 1	1'552	ES	27	26	
78	Ch. des Morettes 2	540	ColFis 200 m' + 1 caniveau de 4 m'	25	4	
79	Ch. des Morettes 3	325	ColFis 100 m'	25	1	
Tot					142	0
TOT					142	

Enfin, étant en attente du rapport final pour les chemins forestiers et agricoles, il a été décidé de maintenir une petite marge pour ces chantiers (env. 63'000.—) pour les deux prochaines années. A noter qu'à chaque réalisation commune de chantier avec des prestataires externes, les coûts de réfection sont plus faibles, car ils sont, pour une partie, répartis entre les différents intervenants. Cela laisse donc une marge de manœuvre plus conséquente pour la planification.

4. Coûts

S'agissant d'une demande de crédit cadre, les estimations ne sont pas basées sur des offres rentrées et sur un devis consolidé. Cette étape, obligatoire, sera néanmoins entreprise avant chaque réalisation. L'estimation réalisée pour ce crédit cadre se constitue comme suit :

Routes et chemins communaux	CHF	404'255.32
Routes forestières et agricoles	CHF	58'279.37
Sous-total HTVA	CHF	462'534.69
TVA 8.1%	CHF	37'465.31
Total TTC	CHF	500'000.—

5. Charges d'exploitation (fonctionnement)

Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 21'833.33. Représentant les intérêts (taux 2%) et amortissements projetés sur 30 ans.

A noter que la durée d'amortissement est dictée par le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

6. Plan d'investissement

Cette dépense figure à hauteur de CHF 250'000.— au plan d'investissement. Néanmoins, et compte tenu des explications qui précèdent, la nécessité d'une telle réalisation plaide en faveur de cette dépense.

7. Conclusion

Constituant une démarche nouvelle, nous espérons vivement que l'utilité du crédit cadre pourra être admise par votre Conseil et que cela constitue une première étape dans l'optimisation des interventions d'entretien du patrimoine communal.

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 12/2025 relatif à la demande de crédit cadre de CHF 500'000.— TTC pour les réfections routières sur les années 2025 et 2026

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

Ouï les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 12/2025 relatif à la demande de crédit cadre de CHF 500'000.— TTC pour les réfections routières sur les années 2025 et 2026
2. de financer ce dernier par l'emprunt.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 13 août 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique

Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire

Quentin Pommaz

Annexe : plan ERTEC « Visuel de l'état du réseau routier communal »